



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 23 juin 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 19/06/2026

Présents : 12

Votants : 15

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Dominique ROUSSEAU, Sylvie BERTRON, Pierre VINCENT, Patrice VAYSSE, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Manon PLASSCHAERT, Nicolas MONTERBRAND, Marie-Alice BORNET

Représentés : Anne CHANUT-VINCENT représentée par Pierre VINCENT, Marina TAVARES représentée par Sylvie BERTRON, Florian VACHER représenté par Jean-Marc TABARLY

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Manon PLASSCHAERT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Manon PLASSCHAERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Adhésion au SYDED du Lot pour l'assistance au service public de l'eau potable - DE_053_2026

VU les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

La Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa compétence Eau potable, le SYDED propose notamment une mission d'assistance au service public de l'eau potable. Celle-ci prévoit, outre l'animation et la coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau, l'assistance à maîtrise d'œuvre de projets (extensions pour de nouvelles habitations, renouvellement et/ou renforcement de réseaux, des études de diagnostic, des programmes pluriannuels de travaux...), mais aussi l'assistance à la gestion des services publics d'eau potable qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif, juridique et financier pour la passation et le suivi d'exécution de leurs contrats de prestation de service et de délégation de service public (RPQS...).

La maire rappelle que cette mission est soumise à participation, en fonction du service rendu, tel que prévu dans les tarifs Eau potable.

Elle ajoute que dans la mesure où elle adhère à cette compétence, la commune doit également procéder à la désignation de représentants qui siégeront au sein du collège "Eau potable", à savoir un délégué titulaire et son suppléant par tranche entamée de 2500 abonnés, soit 1 titulaire et autant de suppléants pour la commune.

Suite à cette présentation, la Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED pour cette compétence et demande aux personnes intéressées de faire acte de candidature. Monsieur TABARLY Jean-Marc, Monsieur VINCENT Pierre se déclarent candidats. il convient donc de procéder au vote.

Date de transmission de l'acte: 30/06/2026
Date de reception de l'AR: 30/06/2026
046-214602294-DE_053_2026-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au SYDED du LOT à compter du 23 juin 2026 pour l'assistance au service public de l'eau et désigne :

- Monsieur TABARLY Jean-Marc, comme délégué titulaire.
- Monsieur PIERRE Vincent, comme délégué suppléant.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Juliette AUDUBERT



Le secrétaire de séance

Manon PLASSCHAERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Manon Plasschaert.

A small, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom center of the page.

Date de transmission de l'acte: 30/06/2026
Date de reception de l'AR: 30/06/2026
046-214602294-DE_053_2026-DE
A G E D I